



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

**Rétrocession à M. et Mme [REDACTED] - Terrain sis à Saint-
Liguaire - Cadastéré section DZ n° 44 et 45**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99335

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Rétrocession à M. et Mme [REDACTED] - Terrain sis à Saint-
Liguaire - Cadastéré section DZ n° 44 et 45**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort avait acquis par exercice du Droit de Prémption, un jardin sis à Saint-Liguairie rue du Huit Mai 1945, cadastré section DZ n°44 et 45 d'une superficie totale de 1109 m2, en vue de réaliser à terme une opération immobilière d'urbanisme dans ce coeur d'îlot.

Or, à ce jour, la Ville de Niort n'envisage plus de réaliser ce projet ; il avait donc été proposé à Monsieur et Madame [REDACTED], anciens acquéreurs évincés lors de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, qui ne donnent aujourd'hui plus suite à cette acquisition. Il peut donc être envisagé de rétrocéder ce bien, au prix fixé par le Service des Domaines, soit 33.270 F à Monsieur [REDACTED], qui ont accepté l'offre de la Ville étant entendu que l'ancien propriétaire a renoncé à son droit de priorité de rachat, conformément à l'article L.213-11 du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette rétrocession aux conditions exposées ci-dessus, rétrocession qui a fait l'objet d'un engagement de la part de Monsieur et Madame [REDACTED]
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera imputé au chapitre 908.241.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)